



CONSEIL DE DIRECTION
87^{ème} session
Rome, 21-23 avril 2008

UNIDROIT 2008
C.D. (87) 6
Original: anglais
Mars 2008

Point No. 6 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Plan stratégique

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen global des progrès et des retards concernant la mise en œuvre des Objectifs stratégiques décidés en 2004, y compris les implications en termes de personnel et de financement. L'Assemblée Générale a révisé le document à sa 61^{ème} session. Le degré de priorité accordé aux activités prévues par le Programme de travail est indiqué.</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction, à sa 87^{ème} session, sera appelé à réviser le document et à prendre note des points de vue des Gouvernements, en particulier pour ce qui concerne les priorités accordées aux différentes activités.</i>
<i>Documents connexes</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Plan stratégique – Horizon 2016, UNIDROIT 2004 C.D. (83) 6</i>• <i>UNIDROIT 2008, C.D. (87) 7</i>• <i>UNIDROIT 2002 SIR Docs. 1 et 2</i>

TABLE DES MATIERES

I. Mise en œuvre en 2007 et perspectives pour 2008

1.	Le contexte: une année insolite devant nous	3
2.	Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments	3
A.	Travaux en cours	3
	Principes relatifs aux contrats du commerce international	3
	Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	4
	Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux	6
	Loi type sur le <i>leasing</i>	6

B.	Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en œuvre, suivi	7
	Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap	7
	Promotion à travers les ressources de divulgation	8
	Protection internationale des biens culturels	8
	Principes de procédure civile transnationale	8
3.	Activités non législatives	8
A.	Programme de coopération juridique	9
	Programme de bourses de recherches	9
	Assistance technique	9
	Coopération avec des Organisations partenaires	9
B.	Ressources de recherches et de divulgation	10
	Bibliothèque d'UNIDROIT	10
	Publications	11
	Site Internet et Bibliothèques dépositaires	11
	Base de données UNILAW	12
4.	Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle – Visibilité	13
5.	Gouvernance et administration	14
II.	Planification pour 2008/2009	15
1.	Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments	15
A.	Travaux en cours	15
	Principes relatifs aux contrats du commerce international	15
	Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	15
	Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés	15
B.	Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi	15
	Fonctions de Dépositaire	15
2.	Activités non législatives	16
3.	Etats membres– Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle - Visibilité	17
4.	Gouvernance et administration	20
	Secrétariat	20
	Assemblée Générale	21
5.	Perspectives de planification du Programme de travail 2009/2011	22
III.	Résumé	22

I. Mise en oeuvre en 2007 et perspectives pour 2008

1. Le contexte: une année insolite devant nous

- 2008 sera une année insolite à cause d'une coïncidence unique de dates institutionnelles: le Conseil de Direction tiendra sa dernière session avant que l'Assemblée Générale ne soit appelée à élire, à sa 62^{ème} session, un nouveau Conseil. Le Conseil de Direction prendra en considération et l'Assemblée Générale sera invitée à adopter, à sa 62^{ème} session, qui aura lieu fin 2008, le nouveau programme de travail 2009-2011. Enfin, le Conseil de Direction nommera un nouveau Secrétaire Général qui prendra service au dernier trimestre 2008 ou, au plus tard, le 1^{er} janvier 2009.

- Dans l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil concernant les activités législatives et non législatives il faudra prêter en particulier attention au fait que, avant la fin du mois de mars 2008, les Gouvernements, les autres organisations intergouvernementales, les correspondants, l'industrie, les associations professionnelles et les autres parties prenantes auront soumis des propositions pour le nouveau programme de travail ainsi qu'aux implications pour les efforts de l'Institut de compléter autant de travail en arriéré que possible, d'ici à la fin de l'année.

2. Activités législatives, y compris mise en oeuvre et promotion des instruments

- *Objectif Stratégique N°1*: élaboration et mise en oeuvre d'instruments internationaux (conventions, lois type, principes, etc.) de la plus haute qualité en appliquant des critères stricts de rigueur scientifique et de viabilité commerciale, et en tenant compte des implications juridiques des processus d'intégration régionale dans le contexte de l'élaboration globale du droit.
- *Objectif Stratégique N°6*: disponibilité accrue à l'égard du potentiel des milieux commerciaux et de la profession juridique de fournir des critères pour les choix, les priorités, l'évaluation des méthodes de travail, des procédures et des résultats en vue d'assurer leur soutien pour l'adoption et la mise en oeuvre des instruments d'UNIDROIT.
- *Objectif Stratégique N°11*: promotion systématique des instruments internationaux élaborés sous les auspices de l'Institut et assistance active quant à leur mise en oeuvre, application et suivi.

A. Travaux en cours

Principes relatifs aux contrats du commerce international



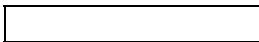
- Suite à de larges consultations auprès de praticiens, d'universitaires, de l'industrie et d'institutions arbitrales, et aux décisions prises par le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale, un nouveau Groupe de travail a été constitué et chargé de préparer de nouveaux chapitres sur l'enrichissement sans cause – restitution ("*unwinding of failed contracts*"), la pluralité de débiteurs et de créanciers, l'illicéité, les conditions et la résolution des contrats à long terme "*for cause*".

- Le Groupe de travail a tenu sa première session du 4 au 8 juin 2007. Les rapporteurs des cinq nouveaux chapitres ont soumis quatre projets de rapport et un document de discussion que le Groupe a discutés. Les rapporteurs ont tenu une réunion de rédaction pendant une semaine en mars 2008.

- A sa 40^{ème} session, qui a eu lieu à Vienne du 25 juin au 12 juillet 2007, la CNUDCI a donné son aval formel aux Principes d'UNIDROIT en recommandant leur usage dans les communautés d'affaires et juridiques internationales.

- Outre les versions anglaise, espagnole, française et italienne des Principes d'UNIDROIT 2004, des versions intégrales (dispositions et commentaires) sont disponibles en chinois, coréen, farsi, roumain, russe et vietnamien. Les dispositions sont disponibles en allemand, japonais, portugais, serbe et turc.

- En 2007, les Principes ont été présentés par des membres du Secrétariat et discutés lors de séminaires et de conférences organisés en Allemagne, en Autriche, au Chili, en Chine, au Japon et en Turquie.

Evaluation de l'avancement des travaux	Satisfaisant, calendrier respecté. Date prévue: 2009/10.		
Avantages/ Destinataires	Législateurs, rédacteurs de contrats, arbitres		
Personnel	1 consultant, 0,5 fonctionnaire (les autres 50% sont consacrés au site Internet, à une publication et aux Bibliothèques dépositaires)		
Financement	budget ordinaire: ❖ personnel: (Dép. Ch. 2; Ch. 3). ❖ réunion: € 40.000 (Dép. Ch. 1 § 5)		
Priorité acc. par l'Assemblée Générale	 élevée	 moyenne	 basse

Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a) Convention du Cap / Protocole aéronautique

- La Convention est en vigueur dans dix-neuf Etats: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Cap-Vert, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Indonésie, Irlande, Kenya, Malaisie, Mexique, Mongolie, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Sénégal, Syrie. Le Protocole aéronautique est en vigueur dans dix-huit Etats, à savoir les Etats précédemment mentionnés à l'exception de la Syrie. L'Arabie Saoudite et l'Inde ont déposé leurs instruments d'adhésion le 31 mars 2008. Suite à la résolution du différend concernant Gibraltar, la Communauté européenne et les Etats membres de l'Union européenne seront en mesure de ratifier la Convention du Cap et les autorités compétentes ont convenu d'un programme d'action en vue de mettre en œuvre les décisions dès que cela sera techniquement possible.

- Assistance fournie tout au long du processus de mise en œuvre dans neuf autres Etats en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et aux Amériques. Pour les fonctions de Dépositaire, cf. *infra* B.

- La Convention du Cap et les divers protocoles relatifs à des matériels d'équipement spécifiques ont été présentés par des membre du Secrétariat, ou en son nom, lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés en Allemagne, en Belgique, au Brésil, au Chili, en Chine, en France, en Indonésie, en Italie, au Japon et en Turquie.

b) Protocole ferroviaire


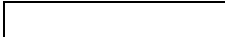
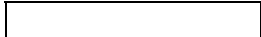

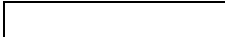
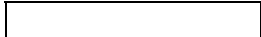

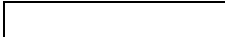
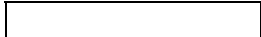
- Le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire a été adopté par une Conférence diplomatique au Luxembourg le 23 février 2007. Conformément à la Résolution n° 1, adoptée par la Conférence, une Commission préparatoire chargée du processus de

sélection du conservateur pour le registre international et devant agir comme Autorité provisoire de surveillance, a été constituée. La Commission a tenu sa première réunion à Berne (Suisse) les 16 et 17 juillet 2007. Deux offres ont été présentées pour la mise en place du registre international et la Commission préparatoire tiendra sa deuxième réunion du 8 au 10 avril 2008 à Rome. A cette session, la Commission examinera les soumissions et nommera le Conservateur.

- Des actions d’assistance ont été fournies à deux Etats en vue d’entamer le processus de mise en œuvre.

c) Avant-projet de Protocole spatial

• Par manque de ressources, les activités du Secrétariat concernant ce projet ont été fortement réduites. A la suite de la réunion des secteurs professionnels intéressés qui s’est tenue à Londres, une autre réunion de haut niveau des représentants des Gouvernements et d’experts du secteur privé a eu lieu à New York les 19 et 20 juin 2007, en vue de renouveler l’engagement des milieux professionnels de soutenir le projet et d’établir un plan d’action, avec un calendrier, pour l’achever. L’Assemblée Générale a autorisé la constitution d’un Comité pilote qui se réunira à Berlin du 7 au 9 mai 2008. La *UK Foundation for International Uniform Law* a généreusement offert un financement pour engager un chargé de recherches associé qui assiste le Secrétaire Général Adjoint dans ses efforts pour achever les travaux sur le projet.

<p>Evaluation de l’avancement des travaux</p>	<p>Convention et Protocole aéronautique: satisfaisant. Protocole ferroviaire: satisfaisant. Avant-projet de Protocole spatial: encore non satisfaisant mais en cours.</p>						
<p>Avantages/ Destinataires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole ferroviaire: opérateurs ferroviaires en particulier en Europe centrale et orientale, Afrique, Asie centrale et Amérique centrale; fabricants et financeurs de matériel roulant ferroviaire. • Protocole spatial: en particulier Gouvernements de pays en voie de développement, opérateurs de satellites start-up, fabricants et financeurs de satellites. 						
<p>Personnel</p>	<p>1,25 fonctionnaire (budget ordinaire); 1 fonctionnaire (dont le restant du temps est consacré à la fonction de dépositaire) financé par des contributions extrabudgétaires jusqu’à août 2007, puis budget ordinaire; assistance de secrétaires et d’huissiers (budget ordinaire: Dép. Ch. 2).</p>						
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Convention du Cap et Protocole aéronautique: <ul style="list-style-type: none"> – missions: budget ordinaire (Dép. Ch. 1); – conférences et séminaires: financés par les institutions organisatrices ❖ Protocole ferroviaire: <ul style="list-style-type: none"> – Conférence Diplomatique: Gouvernement hôte (Luxembourg) – missions: budget ordinaire (Dép. Ch. 1) ❖ Avant-projet de Protocole spatial: <ul style="list-style-type: none"> – réunions et certaines missions financées par le secteur privé, – d’autres missions: budget ordinaire (Dép. Ch. 1) 						
<p>Priorité acc. par l’Assemblée Générale</p>	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;"></td> <td style="width: 33%;"></td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td>élevée</td> <td>moyenne</td> <td>basse</td> </tr> </table>				élevée	moyenne	basse
							
élevée	moyenne	basse					

Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux


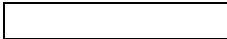
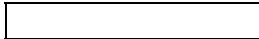
a) Projet de Convention sur les titres intermédiés

- Une quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux s'est réunie du 21 au 25 mai 2007. Ont participé à la session 39 Etats membres, 2 Etats non membres et 9 observateurs représentant des Organisations intergouvernementales et non gouvernementales. A la conclusion de la quatrième session, Le Comité a approuvé le projet comme étant suffisamment mûr pour être porté à une Conférence Diplomatique, pour son adoption. A la demande du Président, le Conseil a donné son approbation, et le projet de Convention ainsi que le Rapport Explicatif ont été transmis aux Gouvernements des Etats membres de l'ONU qui ont été invités par le Gouvernement suisse à participer à la Conférence Diplomatique qui aura lieu du 1 au 13 septembre 2008 à Genève.

- Des groupes de travail *ad hoc* sur des domaines spécifiques ont travaillé entre les sessions, tandis que des membres du Comité de rédaction du Comité d'experts et des membres du Secrétariat ont participé à des colloques et fait des présentations à Santiago (Chili), Beijing (Chine) et Amsterdam (Pays-Bas).

b) Aspects généraux des opérations sur les marchés financiers transnationaux et projet sur les marchés émergents




- Le Secrétariat a renvoyé toute activité ultérieure jusqu'à la conclusion d'un des autres projets, qui rendra disponibles des ressources.

Evaluation de l'avancement des travaux	satisfaisant, calendrier respecté		
Avantages/ Destinataires	accroître la sécurité juridique dans la conservation globale de titres, la compensation et le règlement-livraison; réduire le risque systémique.		
Personnel	1,25 fonctionnaire (y compris traduction); secrétaires, huissiers		
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel: 1 fonctionnaire financé en partie par le secteur privé; 0.25 fonctionnaire (traduction) et assistance administrative (budget ordinaire (Dép. Ch. 2, Ch. 3) ❖ réunion: 4^{ème} session CEG, budget ordinaire <ul style="list-style-type: none"> - € 13.000: salles et services (Dép. Ch. 1 § 5) - € 6.000: interprètes (Dép. Ch. 6 § 5) ❖ missions: budget ordinaire (Dép. Ch. 1 § 6) 		
Priorité acc. par l'Assemblée Générale	 élevée	 moyenne	 basse

Loi type sur le leasing

- Une première session d'un Comité d'experts gouvernementaux a eu lieu du 7 au 10 mai à Johannesburg (Afrique du Sud). Des représentants des Gouvernements des Etats suivants ont participé à la première session: Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Australie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Etats Unis d'Amérique, Gambie, Inde, Irlande, Japon,

Lettonie, Oman, Pologne, Portugal, Qatar, République Populaire de Chine, Rwanda, Soudan, Tanzanie. M J.H. de Lange, Ministre adjoint de la Justice et du Développement constitutionnel de l’Afrique du Sud, a prononcé le discours d’ouverture au séminaire de Johannesburg le 7 mai 2007. Mme R. Freeman (Directeur Général adjoint et Directeur du Secteur Opérations, Marchés Financiers, “*Private Enterprise Partnership Africa*”, Société Financière Internationale) et le Secrétaire Général adjoint, M. Martin Stanford, ont fait des présentations sur l’utilité pratique, et les usages potentiels du projet de loi-type. Une deuxième session aura lieu à Mascate (Sultanat d’Oman) du 6 au 9 avril 2008. Les progrès réalisés à cette session devraient si possible, permettre au Conseil d’approuver le texte et de le transmettre à l’Assemblée Générale pour son adoption en 2008.

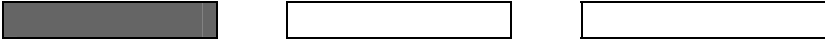
Evaluation des progrès	Satisfaisant, calendrier légèrement en retard		
Avantages/ Destinataires	En premier lieu pays africains, asiatiques et de l’Amérique latine ayant besoin d’une législation sur le leasing.		
Personnel	0,70 fonctionnaire; secrétaires, huissiers		
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel: 0.70 fonctionnaire (supervision et traduction), assistance administrative (budget ordinaire, Dép. Ch. 2, Ch. 3) ❖ 1^{ère} session CEG à Johannesburg: financement extérieur ❖ missions: budget ordinaire (Dép. Ch. 1) 		
Priorité acc. par l’Assemblée Générale	 élevée	 moyenne	 basse

B. Suivi des instruments d’UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi

Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap

- Examen des projets d’instruments de ratification et d’adhésion; conseils sur la mise en oeuvre; coordination avec l’Autorité de surveillance (Conseil de l’OACI) et le Registre international (Aviareto); coordination avec l’OTIF et la Commission préparatoire constituée par la Conférence diplomatique de Luxembourg; suivi du service de “mise à jour de la Convention du Cap” sur Internet; coordination interne du travail pour le Commentaire Officiel, 2^{ème} édition, et du Commentaire Officiel du Protocole de Luxembourg.

Evaluation de qualité et d’efficacité	Satisfaisant		
Personnel	1 fonctionnaire		
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ le financement extrabudgétaire des Etats membres termine le 31 août 2007 ; suite du financement dans le projet de budget 2007 (Dép. Ch. 2) (voir aussi <i>infra</i>, II 1 b) ; ❖ 2^{ème} édition du Commentaire Officiel et Commentaire Officiel au Protocole de Luxembourg : financement partiel d’Aviareto (€ 5,000) 		

Priorité acc. par l'Assemblée Générale	
	élevée moyenne basse

Promotion à travers les ressources de divulgation

- Les principaux moyens d'UNIDROIT pour promouvoir ses *propres* instruments et pour sensibiliser sur le *droit privé transnational en général* sont ses ressources de recherches et de divulgation. Pour des détails, cf. *infra*, I 2 B.

Protection internationale des biens culturels

- Le Secrétariat a suivi et donné des avis dans la phase de mise en oeuvre et il a aussi co-organisé et/ou participé à des séminaires et des conférences visant à faire connaître la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés en Autriche, en Bosnie-Herzégovine, Grèce, Italie, Jordanie, Liban, Lituanie et Pologne, ainsi qu'au Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour de biens culturels leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.

- Au 31 mars 2008, la Convention comptait vingt-neuf Etats contractants.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Personnel	0,20 fonctionnaire
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel: budget ordinaire (Dép. Ch. 2, Ch. 3) ❖ la participation à des conférences est malheureusement limitée aux cas où les frais peuvent être remboursés par les organisateurs

Principes de procédure civile transnationale

- Outre les versions en anglais et en français des Principes ALI/UNIDROIT, qui ont été publiées chez *Cambridge University Press*, les dispositions sont maintenant disponibles en allemand et en turc. Les versions espagnole, japonaise et russe sont en préparation.

- En 2007, les Principes ont été présentés par le Secrétaire Général et des experts d'Etats membres lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés en Allemagne, au Chili,, Japon et Lettonie.

3. Activités non législatives

- *Objectif Stratégique N°2*: mise en valeur des moyens de recherche et d'information d'UNIDROIT pour en faire la principale source au monde de connaissance et de renforcement des capacités dans le domaine du droit privé transnational.
- *Objectif Stratégique N°3*: conversion progressive et systématique de savoir-faire, d'expériences et de capacités législatives et de recherches jusqu'ici stationnaires, en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur.

Objectif Stratégique N°7: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.

A. Programme de coopération juridique

Programme de bourses de recherches

• En 2007, 12 chercheurs provenant des pays suivants, Chili, Egypte, Indonésie, Mozambique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Serbie, Tunisie, Uruguay et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), et avec des profils professionnels différents (fonctionnaires gouvernementaux, magistrats, avocats, institutions financières, universités) ont effectué des recherches sur le droit privé transnational et le droit économique international dans la Bibliothèque d'UNIDROIT.

Assistance technique

• Le Secrétariat a transmis une version amendée d'un avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats au Secrétariat Permanent de l'OHADA. Ce projet, ainsi qu'un projet sur le droit des contrats de consommation, doivent être examinés par les comités nationaux puis adoptés par le Conseil des Ministres. Un colloque de haut niveau, organisé par UNIDROIT, l'Université de Ouagadougou et l'OHADA s'est tenu du 15 au 17 novembre 2007 à Ouagadougou (Burkina Faso). La conférence, dont les présentateurs provenaient d'un grand nombre de pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, République Démocratique du Congo et Sénégal), et d'autres continents (Belgique, Canada, Chine et Suisse) ainsi que d'institutions (OHADA, Banque Africaine de Développement, CNUDCI, Chambre de Commerce Internationale) était destiné aux communautés des praticiens et universitaires de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'aux Gouvernements et aux organisations internationales impliqués dans les réformes législatives en Afrique. Il a été financé par les Gouvernements de Suisse et du Luxembourg ainsi que par des donateurs privés.

• Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention du Cap et des Protocoles, cf. *supra* I 1 A et B.

• Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur les biens culturels, cf. *supra* I 1 B.


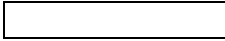
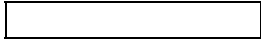
Coopération avec des Organisations partenaires

• Le Secrétariat a établi des liens étroits de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'Organisations. Pour des détails, cf. *infra* I B 3.

• En particulier, UNIDROIT est partenaire d'un programme lancé par le Centre du commerce international (OMC/CNUCED) qui vise à aider les pays en développement et en transition économique à se familiariser avec les instruments en matière de droit commercial transnational.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
--	--------------

Avantages/	Diffusion efficace de la connaissance des instruments d'UNIDROIT et, en général, du droit privé et commercial transnational.
-------------------	--

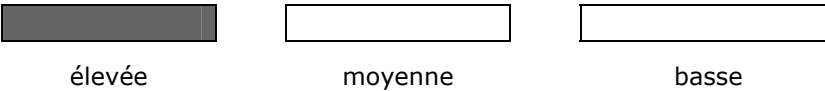
Destinataires	Interconnexion, notamment avec les Gouvernements et les milieux universitaires dans les pays en développement.		
Personnel	0,80 fonctionnaire (les 20% restants sont consacrés à ses attributions relatives aux publications d'UNIDROIT); 0,30 secrétaire		
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel: budget ordinaire (Dép. Ch. 2; Ch. 3) ❖ bourses, en 2007: <ul style="list-style-type: none"> – € 10.000 budget ordinaire (AG(60)6, Dép. Ch. 11) – € 10.920 donations privées ❖ assistance technique: <ul style="list-style-type: none"> – € 6.000 budget ordinaire – € 42.700 contributions extrabudgétaires (Luxembourg, Suisse) – € 25.000 donations privées 		
Priorité acc. par l'Assemblée Générale	 élevée	 moyenne	 basse

B. Ressources de recherches et de divulgation

Bibliothèque d'UNIDROIT

- Le transfert des entrées du catalogue dans une base de données en ligne et l'intégration avec les bases de données d'autres importantes bibliothèques avancent rapidement.
- Les collections de la Bibliothèque ont augmenté d'environ 2.000 titres, dont un nombre important est constitué par des donations de l'Institut Max Planck (Hambourg) et d'un donateur privé.
- Outre les bénéficiaires des bourses d'UNIDROIT (cf. *supra*, 2 A), plus de 2.400 entrées ont été enregistrées pour des chercheurs en provenance de 22 pays différents (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Corée, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Mexico, Nigeria, Portugal, Royaume-Uni et Turquie).

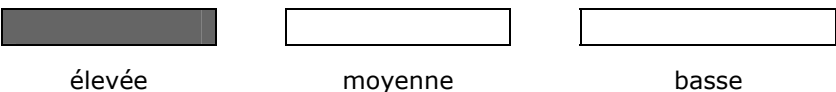
Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Avantages/ Destinataires	Utilisateurs visiteurs, notamment les personnes bénéficiant de bourses de recherche. Le catalogue étant disponible en ligne, les Gouvernements, chercheurs et autres utilisateurs à distance.
Personnel	1 bibliothécaire juridique, 0,5 assistant (qui consacre les autres 50% de son temps à l'assistance informatique), 1 assistant bibliothécaire, 0,8 assistant (qui consacre les autres 20% de son temps à des fonctions d'huissier), 0,2 secrétaire
	❖ achat de livres et autres coûts: € 113.500, budget ordinaire (Dép. Ch. 9)

Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ donations pour une valeur de € 60.000 ❖ personnel: budget ordinaire (Dép. Ch. 2; Ch. 3) ❖ assistance par 3 volontaires ELSA (Association européenne des étudiants en droit)
Priorité acc. par l'Assemblée Générale	 <p style="text-align: center;">élevée moyenne basse</p>

Publications

- La publication phare, la *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme*, est le seul journal spécialisé couvrant le droit privé transnational dans le monde entier. Elle contient les sections suivantes: articles, activités internationales, textes et mise en œuvre des instruments de droit uniforme, informations bibliographiques. Outre les activités des Organisations sœurs et des Organisations régionales, les travaux d'UNIDROIT sont largement couverts, qui font de la Revue un outil essentiel pour assurer la divulgation des informations relatives aux travaux d'UNIDROIT. En sus des abonnements, la *Revue* est distribuée gratuitement à un grand nombre d'institutions et de personnes (y compris les Bibliothèques dépositaires dans les Etats membres). Des accords d'échange avec d'autres revues juridiques aident à maintenir les collections de la Bibliothèque. Suite aux demandes des organes financiers de l'Institut, le format a été légèrement modifié avec une réduction des coûts de production.

- Les autres publications incluent la deuxième édition en anglais du *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*.


Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Avantages / Destinataires	Voir <i>supra</i> , texte introductif.
Personnel	0,20 fonctionnaire; 1 secrétaire d'édition; contributions occasionnelles d'autres fonctionnaires
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ dépenses en 2007: <ul style="list-style-type: none"> – impression: € 31.500 (Dép. Ch. 5) – coûts postaux: € 13.000 (Dép. Ch. 6 § 3) ❖ recettes en 2007: € 40.000 (Recettes Ch. 2 § 3) ❖ personnel: budget ordinaire
Priorité acc. par l'Assemblée Générale	 <p style="text-align: center;">élevée moyenne basse</p>

Site Internet et Bibliothèques dépositaires

- Le site Internet d'UNIDROIT continue d'être un moyen extrêmement efficace de promotion des activités de l'Organisation et de ses instruments. Le contenu du site a été grandement élargi et de nouveaux éléments qui facilitent les recherches ont été introduits. Le format est en cours de révision. Par manque de moyens cependant, il continue d'être quelque peu "artisanal" et

certaines éléments que l'on trouve habituellement sur la plupart des sites commerciaux et gouvernementaux ne sont pas disponibles.

- A ce jour, 47 Bibliothèques ont été désignées par les Etats membres pour être dépositaires de la documentation et des publications d'UNIDROIT.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant.
Avantages/ Destinataires	Gouvernements, chercheurs et autres utilisateurs à distance souhaitant avoir accès aux documents d'UNIDROIT et autres ressources.
Personnel	0,50 fonctionnaire (les autres 50% de son temps sont consacrés aux Principes relatifs aux contrats du commerce international, <i>supra</i> , I 1 a); assistance d'un autre fonctionnaire pour la traduction en français.
Financement	❖ personnel: budget ordinaire (Dép. Ch. 2; Ch. 3) ❖ support technique et logiciel: budget ordinaire (Dép. Ch. 2§2; Ch. 7§5)
Priorité acc. par l'Assemblée Générale	 <p style="text-align: center;">élevée moyenne basse</p>

Base de données *UNILAW*

- Le nombre de décisions sur la Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises (CMR) traitées et visibles au public a augmenté de 25% au cours de cette année mais elles restent peu nombreuses (369). 1.000 autres environ sont en traitement.

- Les textes de la Convention du Cap et des Protocoles aéronautique et ferroviaire, de la Convention de Varsovie pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international de 1929 et de la Convention de Montréal de 1999, de la Convention de Bruxelles de 1924 en matière de connaissance et le Protocole de Bruxelles, la Convention de 1952 de Bruxelles sur la saisie conservatoire des navires en mer ainsi que de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés ont été insérés. L'insertion de jurisprudence (980 décisions ont été recueillies) et de bibliographie est en cours.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Bonne qualité intrinsèque; avancement des travaux insatisfaisant; efficacité impossible à évaluer
Avantages / Destinataires	Tribunaux et arbitres appelés à interpréter et appliquer le droit international uniforme; Gouvernements et législateurs travaillant avec le droit international uniforme, en particulier dans la rédaction de la législation de mise en oeuvre.
Personnel	0,50 fonctionnaire; assistant à temps partiel pour le traitement des documents

Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel: <ul style="list-style-type: none"> – fonctionnaire: budget ordinaire (Dép. Ch. 2; Ch. 3) – assistant à temps partiel: donation privée (Fondation de droit uniforme) ❖ site Internet: € 1.000 donation privée (Fondation de droit uniforme) ❖ recettes: € 5.000, remboursement par la Fondation de droit uniforme pour les services rendus par le fonctionnaire.
Priorité acc. par l'Assemblée Générale	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 15px; background-color: white;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 15px; background-color: lightgray;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 15px; background-color: gray;"></div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> élevée moyenne basse </div>

4. Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle - Visibilité

- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.

- Le Secrétaire Général a poursuivi ses discussions avec des Gouvernements de pays d'Asie du Sud-Est. Suite à un séminaire et à des réunions de haut niveau à Jakarta, un comité interministériel a recommandé que l'Indonésie adhère au Statut organique d'UNIDROIT. Une délégation à haut niveau a annoncé, à l'occasion du dépôt des instruments d'adhésion à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique que le Parlement sera saisi de la question.

- Des contacts ont été établis avec l'Ambassade des Emirats Arabes Unis et avec l'Ambassade du Royaume de l'Arabie Saoudite en Italie. En raison de cela, une version non officielle du Statut d'UNIDROIT a été effectuée par les Professeurs Omaia Elwan (Heidelberg/Le Caire) et Hossam Loutfi (Le Caire). Elle est accessible sur le site Internet d'UNIDROIT.

- Les efforts visant à rétablir la communication avec la Bolivie se poursuivent et ont reçu le soutien du Président de l'Assemblée Générale pour 2006/2007, l'Ambassadeur Gabriel Valdés Subercaseaux (Chili).

- Suite à une invitation du Gouvernement allemand, le Secrétaire Général a participé à des réunions à haut niveau d'experts juridiques des pays lusophones et a effectué des présentations du travail d'UNIDROIT afin de renforcer la participation de ces pays aux activités de l'Institut. Des participants provenaient des pays suivants: Angola, Brésil, Cap-Vert, Timor de l'Est, Mozambique et Portugal. Le Secrétaire Général a accepté une invitation formulée par le Porteparole du Parlement et par le Ministre de la Justice du Cap Vert pour le premier semestre de 2008.

- En 2007, le Secrétaire Général et des membres du Secrétariat ont été en visite officielle ou ont participé à des séminaires en: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Panama, Pologne, Royaume-Uni et Turquie.

- Au cours des 12 derniers mois, UNIDROIT a accueilli des visiteurs officiels, des fonctionnaires en détachement et des stagiaires en provenance des pays suivants: Allemagne, Congo, France, Indonésie, Lettonie, Nouvelle Zélande, Nigéria, République de Corée, Royaume-Uni et Vietnam.

- En 2007, le Secrétariat a rendu visite ou a participé à des réunions des Organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales suivantes: Banque mondiale,

Centre du commerce international (OMC/CNUCED), Chambre de commerce internationale, Commission sur l'usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique, Conseil de l'Europe, Conférence de La Haye de droit international privé, OIPC-Interpol, Société Financière Internationale, UNESCO, Union européenne, Union Africaine et Xiamen Academy of International Law.

- On notera la **coopération tripartite avec les autres Organisations qui élaborent des règles de droit privé**, à savoir la CNUDCI et la Conférence de La Haye, qui est aujourd'hui bien établie. Elle s'articule autour de quatre axes: (1) des réunions annuelles de coordination; (2) s'accorder pour "parler d'une seule voix" auprès d'autres Organisations comme l'OMC, la Banque mondiale et le FMI; (3) la participation active dans les travaux de chacun; (4) l'exploration des possibilités de co-parrainer des séminaires et co-signer des publications sur l'utilisation des instruments des trois Organisations à des fins de droit interne, en particulier dans les pays en développement. Un Guide sur les instruments en matière de droit des opérations garanties est en préparation et devrait être achevé avant la fin de 2008.

5. Gouvernance et administration

- *Objectif Stratégique N°4*: établir des mécanismes de communication, de prise de décision et d'attribution des ressources susceptibles de garantir une évaluation globale des intérêts potentiels, des coûts et des bénéfices de la participation d'un Etat à un projet donné d'une part, et la mise à disposition prévisible et prolongée des ressources adéquates d'autre part.
- *Objectif Stratégique N°8*: établissement de procédures mises à jour et unifiées pour la gestion électronique des documents et de l'archive.
- *Objectif Stratégique N°10*: parvenir à une autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information en assurant une expertise interne à l'Organisation.
- *Objectif Stratégique N°12*: développement de techniques de communication qui faciliteraient la circulation constante de toutes les informations nécessaires et des réponses de part et d'autre. La création d'un "Forum des Gouvernements" (cf. *supra* para 37) pourrait être un instrument dans la poursuite de cet objectif.

- Des progrès importants pour réformer les techniques et augmenter l'efficacité de la routine administrative se fondent principalement sur la **présence d'un administrateur en chef** qualifié dans les fonctions de **Secrétaire Général adjoint**. Encouragé par la contribution extrastatutaire de £ 50.000 pour la troisième année consécutive, le Comité Permanent à sa 108^{ème} session a recommandé que le Conseil de Direction nomme le Professeur Alessandra Zanobetti comme Secrétaire Général adjoint pour la partie restante de la période statutaire de cinq ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2010. Cette recommandation, si elle est suivie par une décision du Conseil à sa 87^{ème} session, mettra le Secrétariat en mesure de mettre à exécution son plan d'action. Entre-temps, le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à fournir à nouveau un montant de £ 50.000 en 2009.

- Le Secrétariat est en train de planifier un nouveau système de gestion des documents et de l'archive basé sur les technologies informatiques. Le Secrétariat s'est consulté avec d'autres organisations internationales et adoptera probablement une solution à bas coût utilisant des logiciels "off-the-shelf".

- Malgré le fait que les ressources financières sont limitées, l'infrastructure IT a été améliorée, et la mise en oeuvre du plan de travail concernant les projets est en cours.

II. Planification pour 2008 / 2009

1. Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments

A. Travaux en cours

Principes relatifs aux contrats du commerce international

- Une troisième session du Groupe de travail aura lieu du 26 au 30 mai 2008. Les rapporteurs des cinq chapitres se sont réunis pour une session de rédaction qui a eu lieu, sur invitation de l'Institut Max Planck, du 3 au 6 mars 2008 à Hambourg (Allemagne).
- Les versions en arabe, en portugais, en slovaque, en thaï et en turc devraient être finalisées en 2008.

Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ traduction en arabe: € 11.000, budget ordinaire (amorti avec la vente de 160/200 copies) (Dép. Ch. 2§2; Ch. 5) ❖ réunion en 2008: € 40.000, budget ordinaire (Dép. Ch. 1 § 5) ❖ missions : € 5.000 budget ordinaire (Dép. Ch. 1 § 6)
--------------------	--

Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

- A la suite de la réunion spéciale conjointe Gouvernements/secteur professionnel, qui s'est tenue à New York les 19 et 20 juin 2007, et à la réunion d'un Comité d'orientation qui se tiendra, à l'invitation du Gouvernement allemand et de l'Agence spatiale allemande, du 7 au 9 mai à Berlin, le Secrétariat s'efforcera d'organiser une troisième session du Comité d'experts gouvernementaux au cours du dernier trimestre de 2008 ou au début de 2009.

Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés

- Une quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux a eu lieu du 21 au 25 mai 2007. Le Conseil de Direction a approuvé le texte actuel, et le projet de Convention sera soumis à une Conférence Diplomatique qui aura lieu, à l'invitation du Gouvernement suisse, du 1^{er} au 13 septembre à Genève.
- On attire l'attention du Conseil sur le fait qu'en raison de l'expiration de son contrat, le fonctionnaire qui a été recruté pour achever les travaux de préparation du projet ne sera pas disponible pour travailler à la mise en œuvre de l'instrument à compter du 1^{er} octobre 2008.

Personnel / Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ le financement du fonctionnaire qui a rejoint le Secrétariat en mai 2007, a exercé la fonction de secrétaire à la 4^{ème} session et continuera à suivre le projet jusqu'à ce qu'il soit complété: assuré seulement en partie par des donations privées (€ 20,000 en 2007)
------------------------------------	--

B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en œuvre, suivi

Fonctions de Dépositaire

- Suivant l'exemple de la Conférence diplomatique du Cap en 2001, la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole ferroviaire a demandé à UNIDROIT d'assurer les fonctions de Dépositaire de ce traité. Avec toute probabilité le projet de Protocole spatial et tout autre protocole contiendra des dispositions ayant le même effet (cf. aussi les articles 47-62 de la Convention). On s'en souviendra, en 2001 les Gouvernements d'Italie et d'Afrique du Sud avaient instamment demandé à UNIDROIT d'accepter les fonctions de Dépositaire. Le Secrétaire Général des Nations Unies, n'est pas disponible en tant que dépositaire appelé à exercer des fonctions de

consultation, d'administration, de suivi et de rapport comme celles qui sont prescrites par la Convention du Cap et ses protocoles.

- L'expérience du Secrétariat avec les Gouvernements qui sont dépositaires des conventions récentes adoptées sous les auspices de l'Institut semblerait confirmer que les Gouvernements ne sont pas vraiment heureux d'avoir cette charge et qu'ils préféreraient, en général et lorsque les Nations Unies ne sont pas en position d'assurer la fonction de dépositaire, que les Organisations intergouvernementales assument ces fonctions pour les traités élaborés sous leurs auspices.

- Conformément au paragraphe 69 du Plan stratégique (C.D. (83) 6), il pourrait être prévu qu'UNIDROIT prenne en charge les fonctions de dépositaire pour toutes ses conventions futures. D'un autre côté, le Conseil de Direction, à sa 86^{ème} session, et certains Gouvernements ont recommandé de la prudence à ce propos.

Personnel / Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire: <ul style="list-style-type: none"> – financement extrabudgétaire terminé en août 2007 – en 2008, budget ordinaire et en partie donation privée (€ 20,000 de la Fondation britannique de droit uniforme) – en 2009, financement proposé dans le budget ordinaire, mais <i>hors cadre</i> et non encore classé dans le barème applicable pour la Catégorie A
------------------------------------	--

2. Activités non législatives

- Pour ce qui est des **ressources de recherche et de divulgation** en général, on fait référence aux divers documents se rapportant aux différents sujets préparés pour la 87^{ème} session du Conseil de Direction: C.D. (87) 15, 17, 20 et 21.

- En ce qui concerne la **Uniform Law Review / Revue de droit uniforme**, une analyse comparée entre une distribution payante et / ou gratuite en ligne, sous différents angles: contenu, coûts, entrées, mission politique, implications pour la bibliothèque d'UNIDROIT etc., devrait être réalisée pour la 88^{ème} session du Conseil de Direction (2009) en vue de prendre les décisions qui s'imposent à cette session.

- Pour ce qui est de la **Base de données UNILAW**, le Secrétariat présente les observations suivantes. 1. – La décision de mettre en place une base de données a pour origine le désir des organes directeurs de créer une infrastructure d'excellence pour la dissémination, la mise en œuvre, l'interprétation et l'application, et aussi pour l'étude, des principaux instruments de droit uniforme, notamment ceux qui sont basés sur des activités législatives d'UNIDROIT, à commencer par celle qui marque le plus grand succès, la Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises (CMR). 2. – Malgré le fait: a) que la fonctionnaire chargée du sujet lui ait consacré en moyenne au cours des années 50% de son temps de façon très diligente et consciencieuse; b) que des donateurs privés aient généreusement apporté des montants importants qui ont permis le recrutement d'une assistante à temps partiel pour le projet; c) que des stagiaires enthousiastes et des spécialistes d'un certain nombre de pays aient fourni une assistance très appréciée; l'objectif de la base de données UNILAW – de même que celle de toute base de données –, à savoir de fournir des références bibliographiques et jurisprudentielles complètes, analysées et indexés par mots-clés, n'est à ce jour pas atteint. Les progrès sont modestes, notamment pour ce qui est de la jurisprudence: à peine 400 décisions analysées pour un instrument qui dans certains Etats contractants donne lieu à plusieurs milliers de cas d'application chaque année, ce qui ne représente pas même un seuil minimum encourageant. 3. –

Les raisons à cette situation insatisfaisante sont: a) des objectifs et des objectifs trop ambitieux, complexes et requérant un niveau important d'élaboration (compte tenu aussi du bilinguisme exigeant une expertise interne et externe); b) compte tenu des considérations qui précèdent (et de la masse de matériel à traiter) un personnel clairement insuffisant et des difficultés financières; c) des changements de politique intervenus en ce qui concerne la sélection du matériel. 4. – La projection que la base de données serait rapidement entièrement financée par des ressources extrabudgétaires et serait financièrement autonome (UNIDROIT 2004, C.D. (83) 6) était erronée. 5. – Au cours des deux dernières années, le Conseil de Direction comme l'Assemblée Générale ont accordé un bas niveau de priorité au projet. Le Secrétariat suggère en conséquence que, à moins que les Gouvernements ou des donateurs privés s'engagent à fournir des ressources additionnelles importantes, l'Institut, conscient de sa responsabilité envers les Gouvernements des Etats membres, ne peut pas continuer à soutenir le projet. Compte tenu des sommes importantes qui ont été données par des amis proches de l'Institut, y compris la *Uniform Law Foundation*, la décision d'interrompre le projet ne peut qu'être douloureuse. Dans ses développements sur la nécessité d'accorder des niveaux de priorité au sein du Plan stratégique de l'Institut (UNIDROIT 2004, C.D. (83) 6, paragraphes 88-96), tel qu'adopté par le Conseil et l'Assemblée, le principe a été entériné qu'il ne serait pas possible de financer par le budget ordinaire toutes les activités même de valeur et souhaitables. Le paragraphe 93 dit: "L'utilisation judicieuse des ressources peut parfois demander que des décisions impopulaires soient prises. Si par exemple un projet s'avère à un moment donné trop ambitieux, mal formulé ou dont le succès est peu probable pour toutes sortes de raisons, l'abandon peut constituer la seule action responsable à moins que des parties particulièrement intéressées ne fournissent un soutien (extrabudgétaire) pour continuer". Des moyens budgétaires et extrabudgétaires importants ont été investis dans la base de données, mais le Secrétaire Général s'est formé l'opinion réfléchie, à la lumière des objectifs qui avaient été à l'origine formulés, qu'elle ne serait jamais achevée sans des changements radicaux des méthodes employées et sans tripler – au moins – les ressources humaines et financières qui lui sont allouées. En alternative à l'abandon du projet et compte tenu de ses qualités intrinsèques, l'Institut pourrait peut-être trouver un partenaire pour une entreprise commune dans laquelle l'apport d'UNIDROIT serait formé de la base de données en l'état actuel, tandis que le partenaire s'engagerait à couvrir les coûts futurs pour continuer de développer la base et la gérer. Là encore, sans changements radicaux pour ce qui est des méthodes et des contenus (choix des instruments), les perspectives seraient exiguës. Le Secrétariat demande que le Conseil exprime son avis et prenne les décisions appropriées.

- Pour une initiative proposée qui répondrait aux critères de projet d'assistance technique, on fait référence au point "Etats membres – Relations avec les Gouvernements", *infra* II 3 A.

3. Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle – Visibilité

A. Elargissement de la composition de l'Institut

- Conformément aux efforts faits par le passé et aux marques d'intérêt reçues, les régions clé où élargir le nombre d'Etats membres de l'Institut continueront d'être, en premier lieu, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et, en second lieu, le Moyen Orient et quelques pays africains. En ce qui concerne l'Amérique latine, les efforts se poursuivront pour réactiver la participation de certains Etats membres.

- Suite à des entretiens informels avec le Gouvernement vietnamien et à une demande officielle soumise par le Gouvernement d'Indonésie, en 2006 et de nouveau en 2007, le Secrétariat a recommandé et le Conseil a, en principe, approuvé le lancement d'un programme spécial "**Initiative ANASE/ASEAN**" parallèlement avec le Programme de travail triennal. A la lumière des

discussions bien avancées avec le Gouvernement d'Indonésie (cf. *supra*, I 3), il a été décidé que la mise en œuvre de ce projet soit faite en deux étapes:

- En premier lieu, organisation d'un atelier de renforcement des capacités d'une durée de deux jours en Indonésie. Le groupe principalement visé serait constitué par des fonctionnaires du Gouvernement indonésien chargés de mettre en œuvre des instruments de droit privé transnational sur le plan interne, ainsi que des magistrats saisis de litiges commerciaux transnationaux. Comme cela a été suggéré par le Gouvernement, quelques délégués de pays voisins pourraient être invités à cet atelier et l'Indonésie, UNIDROIT et "les Etats membres d'UNIDROIT ayant des intérêts particuliers en Indonésie et dans la région Asie-Pacifique" pourraient joindre leurs forces pour agir en tant que facilitateurs en vue d'une implication toujours majeure de ces pays dans les activités d'UNIDROIT. Le Gouvernement a mentionné de façon explicite l'Australie, la Chine, la Corée, l'Inde, le Japon et les Pays-Bas.

- En second lieu, reprendre les contacts de haut niveau, et les développer de façon plus systématique, entre le Secrétariat et les Gouvernements de Malaisie, de Singapour, de Thaïlande et du Vietnam en vue d'organiser à moyen terme un séminaire sur le droit commercial transnational et son rôle pour la bonne gouvernance et le développement économique dans les Etats membres de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (ASEAN)*.

Personnel	Orateurs et formateurs lors du séminaire et de l'atelier proposés en partie fonctionnaires d'UNIDROIT, en partie experts d'Etats membres qui soutiennent l'initiative, en partie experts des Etats hôtes ou d'autres Etats visés.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ atelier en Indonésie: l'Etat hôte prendra en charge les frais locaux; les frais de voyage pour 3-5 experts d'UNIDROIT et autres devront être couverts par des contributions extrabudgétaires (estimation: pas plus de € 15.000) ❖ autres mesures pour l'initiative ASEAN: à évaluer

- Le Gouvernement des Pays-Bas a annoncé qu'il est prêt à financer la participation de deux experts à l'atelier de renforcement de capacités. M. James Allsop de la Cour fédérale d'Australie a indiqué qu'il était prêt à participer à l'atelier en tant que formateur. Le Gouvernement de Corée a signalé qu'il s'efforcera de faire une contribution extrabudgétaire en vue des coûts de l'organisation du séminaire. M. Hosokawa (membre du Conseil de Direction) a indiqué qu'un expert japonais encore à identifier serait mis à disposition pour l'atelier. Le Gouvernement de la République Populaire de Chine a signalé qu'une requête de fonds en 2008 serait prise en considération favorablement. En mai 2007, le Gouvernement d'Indonésie a signalé que, pour des raisons pratiques, l'atelier devait être postposé et qu'il aurait contacté le Secrétariat d'UNIDROIT à un moment ultérieur afin de concorder date et format de l'atelier.

- Des remarques informelles des membres de la délégation indonésienne qui a rendu visite à l'Institut suggèrent que l'adhésion en cours de l'Indonésie revêt un caractère prioritaire. Selon l'information obtenue par le Gouvernement d'Australie en février 2008, il ne manquerait que la signature du Président, ce qui toutefois, "pourrait prendre encore quelque temps".

- En ce qui concerne l'Afrique, on se référera en premier lieu aux activités du Secrétariat de préparation d'un avant-projet d'Acte uniforme sur le droit des contrats pour les Etats membres de l'OHADA (voir *supra* I 2A et le document C.D. (87) 15). Deuxièmement, le Secrétariat souhaite attirer l'attention sur la réunion organisée par le Gouvernement allemand pour les pays (africains) lusophones (*supra* I 4) à laquelle l'Institut a été représenté. Troisièmement, une visite à l'Institut par le *Attorney General* et Ministre de la Justice de la République fédérale du Nigeria, Chief Michael Kaase

* Etats membres: Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République populaire Lao, Singapour, Thaïlande et Vietnam.

Aondoakaa, et l'annonce de sa candidature à l'élection de cette année pour le prochain Conseil de Direction, devrait être noté comme un signe de regain d'opportunités en Afrique et pour l'Afrique.

- En ce qui concerne le Moyen Orient, on se référera à la prochaine session d'un comité d'experts gouvernementaux chargé de la préparation d'une Loi type sur le *leasing* commercial, qui se tiendra à Mascate (Oman) ainsi qu'aux activités visés *supra* I 4. On peut avancer qu'il s'agit là de graines qui pourront germer prochainement avec de nouvelles adhésions.

- En ce qui concerne l'Amérique latine, on se référera aux efforts du Secrétariat ainsi qu'à ceux du Présidence chilienne de l'Assemblée au regard de la participation de la Bolivie. Nul doute que les efforts du Secrétariat d'ouvrir de nouveaux canaux de communication avec les Gouvernements de Cuba et du Paraguay seront poursuivis par le prochain Secrétaire Général. Un accord de coopération entre UNIDROIT et le l'Association américaine de droit international privé (voir l'Annexe I au présent document) pourra certainement contribuer à de meilleurs échanges avec la région.

B. Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle et ciblée par projet – Détachements – Externalisation – Visibilité

- La pleine réalisation des Objectifs stratégiques N. 1, 3, 6 et 11 (voir *supra* I 2 p. 3 et I 3 p. 9) dans les délais envisagés en 2003/2004 était indiquée comme dépendant de la capacité pour l'Institut de parvenir à justifier une augmentation significative du personnel et des ressources financières auprès des Gouvernements des Etats membres (UNIDROIT 2004 C.D. (83) 6, paras 103 et 104) et à attirer des apports supplémentaires extrabudgétaires et du secteur privé. Les succès obtenus quant à ces derniers ont même dépassé les attentes. Quant aux Gouvernements en revanche, ils n'ont pas accordé le soutien accru demandé à quatre exercices budgétaires successifs (cf. *infra* II 4) et les objectifs fixés pour 2010/2012 (cf. UNIDROIT 2004 C.D. (83) 6, paras 79 et 80) apparaissent maintenant irréalistes.
- Suivant la tradition d'UNIDROIT, les ressources limitées (selon l'expression de Pierre Widmer à la 1^{ère} Session de réflexion en 2002 "pas assez pour vivre vraiment et trop pour mourir tout à fait") n'ont pas été une raison suffisante pour nous résigner à limiter notre action à ce qui est couvert par les moyens du budget ordinaire. Certains des moyens employés pour dépasser ces contraintes sont des instruments classiques auxquels ont recours aussi bien nos Organisations sœurs, tandis que d'autre sont – ou pourraient devenir – des moyens spécifiques à UNIDROIT pour la réalisation de buts précis.
- Mis à part le *volontaire international*, jeune chercheur placé traditionnellement à la disposition du Secrétariat par le Gouvernement français (le dernier ayant fini son contrat en mai 2007) et détachement d'un haut fonctionnaire du Gouvernement du Royaume-Uni (2004-2006), les efforts du Secrétariat visant à assurer des mises à disposition régulières de fonctionnaires détachés des administrations des Etats membres n'ont pas abouti. Le Gouvernement turc examine présentement la possibilité de détacher un fonctionnaire.
- Les travaux de l'Institut de préparation d'une loi type sur le *leasing* commercial ont été commissionnés et sont en partie financés par la Société Financière Internationale (Groupe de la Banque mondiale). Le soutien principal est venu du cabinet d'avocats Jenner & Block LLP, une institution correspondante de l'Institut qui a détaché l'un de ses associés durant neuf mois auprès du Secrétariat et qui continue de fournir sa coopération durant les sessions du Comité d'experts gouvernementaux. D'autres cabinets d'avocats ont également fourni des contributions importantes et renouvelées à plusieurs projets et le Secrétariat propose de que leur soit attribué le titre de "correspondants" dans ce contexte (Cf. C.D. (87) 19).

- La collaboration d'un jeune chargé de recherches associé et celle d'un juriste extérieur plus expérimenté pour les travaux portant sur l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap sont financées par la Fondation de droit uniforme / *Stichting voor eenmaking van het recht* et par la la *UK Foundation for International Uniform Law*.
- Il est recommandé de développer à l'avenir les accords de coopération avec des universités et des institutions de recherches dans les Etats membres dans la perspective réaliste de bénéficier de collaboration de qualité dans les travaux de l'Institut.
- Une idée qui trouve son origine dans l'excellente coopération entre le Gouvernement du Luxembourg et UNIDROIT durant la Conférence diplomatique d'adoption du Protocole ferroviaire de 2007 à la Convention du Cap et a été développée lors de discussions informelles a été approuvée en principe, par le Ministre de la Justice et des Finances du Grand Duché lors d'une réunion avec le Secrétaire Général, tenue le 20 mars 2008: la mise en place d'une initiative conjointe entre UNIDROIT, le Gouvernement du Luxembourg, la communauté financière internationale et d'autres intervenants intéressés, notamment des personnes chargées d'activités de recherches et d'enseignement dans le domaine du droit des marchés et des services financiers, le "Centre pour le droit des marchés financiers transnationaux" (titre provisoire). Le Centre – selon les termes mêmes du Gouvernement, l'antenne et le véhicule de transmission d'UNIDROIT – servirait comme source d'expertise pour aider l'Institut dans ses travaux sur les projets correspondants, que ce soit au stade des études de faisabilité, à celui des Comités d'étude ou encore par la suite en bénéficiant de la participation d'experts internationaux et jeunes chercheurs de haut niveau ainsi que de praticiens aux travaux scientifiques de l'Organisation. La Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université de Luxembourg fournirait l'infrastructure minimum requise pour l'organisation et l'administration de cette initiative conjointe, le lieu pour des conférences et des séminaires et le siège institutionnel pour les qualifications académiques correspondantes (diplômes de doctorat et de post-doctorat). Il est prévu que la phase initiale aurait des coûts très contenus (les seules dépenses étant des frais de voyage que débourserait la personne participant dans l'activité correspondante de l'activité ou bien l'Organisation représentée par cette personne). Les méthodes de travail devraient être testées de façon pragmatique lors de la coopération sur les différents projets tels qu'adoptés pour le nouveau Programme de travail triennal (2009-2011). La forme juridique du Centre pourrait être une association sans but lucratif. On envisage que l'initiative conjointe, ses objectifs, les textes relatifs à sa constitution et son fonctionnement pourraient faire l'objet d'une déclaration d'intention (*memorandum of understanding*) entre les participants. Le Président et le Secrétaire Général demanderont au Conseil de Direction de soutenir cette proposition de coopération innovatrice articulée sur un projet de l'Institut, entre celui-ci et un Gouvernement membre.

4. Gouvernance et administration

Secrétariat

- Après l'évaluation de la situation actuelle et avec quelque retard (cf. *supra* I 5), un plan de modernisation progressive est en cours d'établissement pour la *gestion électronique des documents et de l'archive* et d'autres *procédures administratives* (cf. Objectifs stratégiques No. 8 et 9).
- Pour ce qui concerne le personnel, la situation qui en 2003 était unanimement considérée comme caractérisée par un grave manque de personnel de catégorie A (professionnelle/titre universitaire) et B (administrative/titre d'éducation secondaire) s'est légèrement améliorée pour ce qui concerne les *unités* de personnel de catégorie A et B, même si

les projections faites en 2003 ne se sont pas entièrement réalisées. Inversement, la *diminution* des unités appartenant à la catégorie C (autre support) a été réalisée.

	2003	2006 proj.	2007 eff.
Catégorie A	8 (+ 1 cons.)	9 (+ 1 cons.)	9 (+ 1 cons.)
Catégorie B	7	10.5	9
Catégorie C	5	4	3

Il faut cependant souligner que trois des neuf membres du personnel appartenant à la catégorie A sont hors cadre, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas intégrés dans l'organigramme de l'Institut: un des Secrétaires Généraux adjoints; le fonctionnaire chargé des fonctions de dépositaire de la Convention du Cap et de ses protocoles; le fonctionnaire chargé du projet de Convention sur les titres intermédiés. Tous les trois sont en partie financés par des contributions extrastatutaires ou par des donations privées. A la lumière de ces considérations il est difficile d'affirmer que les projections faites pour 2010/2012 (UNIDROIT 2004, C.D. (86) 3 par. 80 et ss.) sont réalistes.

- Un *plan de développement du personnel* sera nécessaire pour établir la façon d'atteindre les objectifs indiqués aux paragraphes 75-87 du Plan stratégique, procédures de sélection et gestion moderne du personnel en général. Pour que cela se matérialise et porte des fruits, le premier objectif est l'intégration complète du Secrétaire Général adjoint (Administrateur en chef) dans l'organigramme de l'Institut et son financement permanent dans le budget ordinaire. Le Gouvernement du Royaume-Uni a effectué des généreuses contributions extrastatutaires par quatre fois de £ 50.000 (= € 74.000) pour 2006, 2007, 2008, 2009, mais la collectivité des Etats membres doit maintenant contribuer pour leur part.

- De façon analogue, l'engagement des Etats membres, consigné dans les rapports de réunions, d'intégrer le fonctionnaire chargé des fonctions de Dépositaire en vertu des instruments du Cap, déjà adoptés et futurs, et de financer ce poste sur le budget ordinaire doit être honoré.

Financement

- ❖ en 2008, le budget ordinaire pour les deux postes (avec contribution extrastatutaire du Royaume-Uni de £ 50.000 pour le poste de Secrétaire Général adjoint);
- ❖ classement dans le barème (A6 et A2.4 respectivement) à envisager pour 2008 dès que cela sera pratiquement possible.

- Le Secrétariat souhaite attirer l'attention du Conseil de Direction sur une autre question d'importance générale. En 2003, les Gouvernements membres et le Conseil étaient convenus que la traduction habituelle au sein du Secrétariat de tous les documents (notamment d'anglais en français) était un prix élevé à payer pour assurer l'indépendance de l'Organisation (cf. Unidroit 2004, C.D. (83) 6, paras 55-57) Cette charge a augmenté au cours des dernières années, proportionnellement avec la production scientifique. En conséquence, les fonctionnaires francophones du Secrétariat doivent consacrer une partie croissante de leur temps à ces tâches.

Assemblée Générale

- Suivant le schéma des sessions de l'Assemblée Générale depuis 2002, l'organe le plus élevé de l'Institut sera à l'avenir régulièrement informé de la nature et de l'état des travaux sur l'un des projets législatifs. Le Secrétariat suggère toutefois que l'intention de saisir l'Assemblée Générale pour qu'elle discute et adopte la Loi type sur le *leasing* lors d'une session extraordinaire à la fin de 2008 ne constitue pas une exception. Lorsque cela est approprié, il serait bon d'impliquer davantage les Gouvernements des Etats membres sur le fond des travaux de l'Institut et cela permettrait d'accélérer les travaux. On rappellera que les Gouvernements et les membres du

Conseil avaient discuté de l'éventualité d'une participation élargie lors des Sessions de réflexion (cf. UNIDROIT 2002 SIR – Doc. 1 paragraphes 37-43, UNIDROIT 2003 SIR – Doc. 2 paragraphes 5 et 6).

5. Perspectives de planification du Programme de travail 2009/2011

- Les Gouvernements vont continuer à demander que des priorités soient établies et respectées dans la période triennale, tant pour ce qui concerne le travail déjà en cours que pour les nouveaux sujets. Le processus d'analyse des nouvelles propositions doit, par conséquent, être très sélectif.

- Pour ce qui est des nouveaux sujets, seuls les projets qu'UNIDROIT est mieux à même de mener à bien que d'autres Organisations devraient être sélectionnés.

- En février 2008, le Secrétariat a interrogé les Gouvernements, les Organisations internationales, les milieux professionnels et commerciaux, la profession juridique, les correspondants de l'Institut et les autres parties prenantes pour recueillir leurs indications et leurs propositions. Les propositions les plus encourageantes qui ont été reçues seront analysées dans le document UNIDROIT C.D. (87) 12.

- Le Programme de travail devra être en accord avec le budget ordinaire et les moyens extraordinaires et avec les ressources en personnel que les Gouvernements, les fondations et autres "amis d'UNIDROIT" ainsi que le secteur privé, envisagent de mettre à disposition de l'Organisation dans la prochaine période triennale.

III. Résumé

1. En ce qui concerne l'élaboration d'instruments de droit uniforme, les objectifs indiqués dans le Plan stratégique (Nos. 1, 6 et 11) ont été atteints en termes de qualité et de respect du calendrier. Quant à l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap, le retard important en ce qui concerne ce dernier projet est à attribuer principalement au fait que le fonctionnaire chargé du projet a dû assumer les fonctions de Secrétaire Général adjoint *ad interim*. A cet effet des mesures appropriées ont été envisagées et sont en cours de mise en œuvre.

2. Pour ce qui concerne les degrés de priorité attribués par l'Assemblée Générale, le Secrétariat désire attirer l'attention du Conseil de Direction sur le fait que certains projets, bien qu'inclus par l'Assemblée dans le programme de travail triennal en cours, sont ou bien en attente (par ex. les marchés financiers émergents) ou non encore illustrés dans cette mise à jour du Plan stratégique.

3. L'évaluation totalement positive s'applique également aux Objectifs stratégiques Nos. 2, 3 et 7 indiqués comme étant des activités non législatives de l'Institut. A propos de l'accroissement des Etats membres de l'Institut dans la région Asie Pacifique, une proposition détaillée est prête à être soumise dès qu'un Gouvernement ayant exprimé son intention d'agir en tant que facilitateur manifeste que le moment est venu de poursuivre les contacts. Pour ce qui concerne l'adhésion d'Etats du Moyen Orient, des signaux encourageants ont été reçus du Royaume de l'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis et du Sultanat d'Oman. Pour ce qui concerne l'Afrique, le colloque pour la présentation du projet d'acte uniforme OHADA sur le droit des contrats a préparé le terrain pour des actions successives efficaces.

4. Grâce aux expériences réalisées avec succès par l'Institut de décentraliser et externaliser des travaux scientifiques et de mettre à profit de façon judicieuse la considération dont il jouit auprès des Gouvernements, des Organisations internationales et le secteur privé, l'Organisation sera en

mesure d'achever le Programme de travail actuel dans les temps impartis et d'entreprendre, nonobstant la rigueur budgétaire persistante, de nouveaux projets innovants soigneusement choisis au cours du triennium 2009-2010.

5. Quant à la révision des procédures administratives internes et de l'infrastructure, l'absence prolongée d'un administrateur expérimenté n'a permis que des progrès minimes. On espère que cette période de transition va prendre fin et que l'organigramme maintenant complété du Secrétariat va permettre de se concentrer sur les Objectifs stratégiques Nos. 4, 8, 9 et 12 et de mener les actions appropriées.

6. Dans le même esprit, le fait de mieux atteindre l'Objectif stratégique No. 11 (diligence dans les fonctions de Dépositaire, promotion, assistance pour la mise en oeuvre, et suivi de l'utilisation des instruments adoptés) dépend des ressources en personnel. La pérennisation et l'intégration dans l'organigramme du personnel du poste du fonctionnaire chargé des obligations de dépositaire d'UNIDROIT pour la Convention du Cap est, selon l'opinion affirmée du Secrétariat, une priorité absolue.

7. De même, l'Objectif stratégique No. 10 (autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information) exige des apports supplémentaires en biens d'équipement et en personnel. A cet égard, le Conseil de Direction et le Secrétariat pourraient utilement explorer la possibilité d'établir des fonds spéciaux par projet – ou par type de problème, et sonder la disponibilité des Gouvernements membres de contribuer à des tels investissements.

**ANNEX I
ANNEXE I****COOPERATION AGREEMENT****BETWEEN**

AND**THE AMERICAN ASSOCIATION OF PRIVATE INTERNATIONAL LAW**

The Parties to this Agreement:-----, represented by -----, domiciled at -----, and the American Association of Private International Law (ASADIP), represented by Dr. Diego Fernández Arroyo, President, and Dr. José Antonio Moreno Rodríguez, Secretary General, domiciled at Av. Perú 1044, in the city of Asunción, Paraguay;

Whereas, the-----;

Whereas, the ASADIP is an entity with the following objectives:

- a) To reaffirm the need for the obligatory teaching of Private International Law at the regular courses of the Law Schools and in-depth education at the post graduate courses;
- b) To promote studies and research on the development of the discipline, as understood in its ample meaning;
- c) To advocate the performance of joint studies with other branches of Law, in particular with Public International Law, Integration Law, and Communitarian Law;
- d) To exchange experiences on all things related to Private International Law, and specially regarding the teaching of the subjects related to it;
- e) To foment measures necessary for the exchange of information related to Private International Law in each State of the region, including the current legislation, law projects and amendment projects, jurisprudence, and doctrine;
- f) To establish a Documentation and Information Center on the subject of International Private Law;
- g) To cooperate with the Organization of American States regarding regulation projects on the matter, as well as with other instances and global, regional, sub-regional and national institutions, public and private, who endeavor in the drafting and development of International Private Law;
- h) To disseminate the works of international organizations on the subject of International Private Law.

AGREE TO THE FOLLOWING:**Article 1
Purpose**

The Purpose of this Agreement is to combine the efforts of the Parties hereto towards the channeling of academic, research and cooperation activities that contribute to the larger diffusion, codifying, and progressive development of the private international law / private law, in accordance with what is established in the Statute of the -----.

**Article 2
Responsibilities of the Parties**

2.1 ASADIP commits to:

- a. Provide counseling to ----- on those matters that are the subject to this Agreement, as required;
- b. Disseminate among the institutions with which it relates, information about the objectives and the activities of ----- , based on information provided by ----- :
- c. Provide ----- with ASADIP publications related with common activities and joint projects developed between the Parties hereto;
- d. Present to the -----, before January 31 of each year, a report with a description of the activities performed during the previous year under this Agreement; a proposal for activities to be carried out during the current calendar year under this Agreement; and, an updated list of the ASADIP Authorities and of other affiliated entities in Paraguay or in any other -----.

2.2 ----- commits:

- a. To remit to ASADIP the documentation and publications of ----- that may be of interest in its areas of education and research.
- b. In accordance with the rules of procedure of the respective ----- bodies, to invite ASADIP representatives to attend the public meetings of these bodies, when they discuss matters of interest to ASADIP;
- c. To collaborate, when required by ASADIP, on matters related to the education in the ----- - Member States, according to the programs approved by -----; and
- d. To take into consideration the ASADIP observations and written remarks regarding the areas mentioned in this Article.

Article 3 Special Cooperation Relations

The Parties shall consider the development of special cooperation relations in areas of common interest, through memoranda of understanding, among which consideration will be given to:

- a. The development and implementation of joint research projects;
- b. The exchange of bibliographic material and the access to databases and general information relative to joint projects;
- c. The exchange of documents and specific information related with all scheduled activities and all frameworks of interest for both institutions;
- d. The exchange of technical and professional staff between ASADIP and ----- for the strengthening of the studies and research programs; and
- e. Joint meetings to discuss matters of common interest.

Article 4 Budget Limitations

The financial obligations incurred by the ----- and ASADIP emerging from this Cooperation Agreement or from supplementary agreements or the memoranda or understanding, shall be subject to the current budget-program, the norms, rules and regulations corresponding to both Parties hereto, regarding budgetary and financial aspects, and to the decisions of the respective governing bodies.

Article 5 Protection and Use of Results

The confidentiality or diffusion of the results derived from the execution of projects, programs or research activities agreed, shall be mutually determined by the Parties hereto in the respective supplementary agreement or memorandum of understanding, in which the rights and title shall be defined regarding eventual scientific and/or technical results obtained during the execution by each one of the Parties.

Article 6 Acknowledgement of Privileges and Immunities

ASADIP acknowledges the privileges and immunities of the ----- by virtue of the general principles of international law, the laws and agreements that are pertinent on privileges and immunities.

Article 7
Solution of Controversies

Any controversy emerging with regard to the interpretation or compliance under this Agreement shall be resolved through direct negotiation between the Parties hereto. In case a satisfactory solution is not achieved, the parties shall submit the differences to a mutually agreed upon arbitration procedure.

Article 8
Effective Date

This Agreement shall become effective on the date of its execution by the authorized representatives of ----- and ASADIP, and will be effective indefinitely.

Article 9
Modifications, Amendments and Termination

10.1 This Agreement may be modified by the mutual consent of the Parties hereto.

10.2 The proposed amendments shall be presented in written to the other Party, and become effective upon three months of the expression of consent.

10.3 Any one of the Parties hereto may unilaterally terminate this Agreement at any time, by written notice to the other Party of at least six (6) months prior to the date they pretend termination. The exercise of the power of rescission according to this paragraph, will not entitle the parties to formulate indemnification claims of any kind.

10.4 In any instance of extinction of this Agreement, the Parties commit themselves to the compliance of the covenants respectively assumed, to the effects of the total completion of the work and/or activities in execution hereunder, of the supplementary agreements or memoranda of understanding executed.

Article 10
Possibilities of Agreements with the same finality

This Agreement does not exclude those agreements that any of the Parties may celebrate with other entities, public or private, national, international or multilateral.

Article 11
Autonomy of the Parties

In any circumstance or fact in relation with this instrument, the Parties hereto shall maintain the individually and autonomy of their respective legal, technical and administrative structures, and shall particularly assume the relative consequences and responsibilities.

Article 12
Institutional Coordination

13.1 The ----- area responsible for the compliance of this Agreement, and for the coordination of the activities described herein, is the -----.

13.2 All communications in relation to this Agreement shall be addressed -----, by certified mail with acknowledgement of receipt addressed to the mentioned domicile, and via fax to Number -----.

13.3 The ASADIP area responsible for the compliance of this Agreement and the coordination of the activities described herein is the -----.

13.4 All communications in relation to this Agreements shall be addressed to the Secretaría General, Av. Perú 1044, Asunción – Paraguay, by certified mail with acknowledgement of receipt addressed to the mentioned domiciled, and via fax to Number 595-21-215134.

13.5 Any one of the Parties hereto may modify the designated person or area, notifying the other Party in written.

IN TESTIMONY OF WHICH, the representatives below of ----- and of ASADIP execute this Agreement in English, in duplicate, at the sites and dates as indicated near the signatures.

For -----

Place:
Date:

For the American Association of Private
International Law (ASADIP)

Diego P. Fernández Arroyo
President

José Antonio Moreno Rodríguez
Secretary General
Place: Asunción, Paraguay
Date: